



Bouge ta plume
Célia CHEYNEL
Graphopédagogue
Formatrice

La Cabane
8 D rue Franz HELLER
35700 RENNES

06 81 07 24 24

formation@bougetaplume.fr

www.bougetaplume.fr

Organisme formateur
DA : 53 35 09396 35

Code APE : 85 59 D
SIRET : 518 517 651 00049
Entreprise individuelle
ID DATADOCK : 53350939065



«Nom»«Prénom» :

«Adresse » :

«Code_Postal» «Ville» :

Tél :

Email :

Contrat de Formation Professionnelle continue « Musique et écriture »

Code CPF : BtP-Barreli-1

Pour toute question, modification de la formation et des éléments de son contenu, merci de joindre votre contact à Bouge ta plume ou bien de contacter le centre aux coordonnées suivantes :

@ formation@bougetaplume.fr

☎ 06 81 07 24 24

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Entre

Bouge ta plume,
8 D rue Franz Heller - 35700 RENNES
06 81 07 24 24
formation@bougetaplume.fr
NDA : 53 35 09396 35 -
Id DATADOCK : 53350939065

Représentée aux fins des présentes par Mme Célia CHEYNEL, dirigeant(e), dûment habilitée.

Ci-après désignée « **Bouge ta plume** »
De première part,

Et



«Nom» «Prénom» :
«Adresse_1» «Code_Postal» «Ville» :

Ci-après désignée « **Le titulaire du compte** »
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Le titulaire du compte, après avoir procédé à une étude de ses besoins en matière de formation professionnelle continue, a décidé de financer, des actions de formation, du type de celles prévues aux articles L.3613-1 et suivants du code du Travail, organisées par l'Organisme de Formation.

Pour toutes les questions qui ne seraient pas réglées par le présent Contrat (ci-après désignée « **Le Contrat** »), les Parties déclarent expressément se référer aux Conditions Générales de Formation. Dans l'hypothèse où il y aurait contradiction entre une ou des dispositions des Conditions Générales et celles du contrat, ces dernières prévaudraient.

Le contrat est conclu en application des dispositions du Livre III de la Partie 6 du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

CECI ETANT RAPPELE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Objet du contrat

Le contrat a pour objet l'organisation et la dispense de la formation intitulée : «Programme»

(Ci-après la « Formation ») par l'Organisme de Formation dans les conditions fixées par les articles suivants.



Nature et caractéristiques de la Formation

Nature de l'action de formation

La Formation s'inscrit dans le cadre des actions de formation prévues par les articles L.6313-1 et L.6313-9 du Code du Travail. Elle est relative :

A l'accompagnement, l'information et le conseil dispensés aux ENSEIGNANTS, PROFESSIONNEL/LLE/S DE L'ENFANT, PARENT INSTRUISANT EN FAMILLE,

Effectif concerné par la Formation

- La Formation est réalisée à destination des catégories de stagiaires suivants : PUBLIC
- Les stagiaires concernés par la Formation sont ci-après désignés (quel que soit leur nombre), les « Stagiaires ».



- 1 participant : «**Nom**» «**Prénom**» :

Objectifs de la Formation

- La Formation a pour objectif : A l'issue de cette formation, le Stagiaire sera capable de mettre la musique au service de graphopédagogie.

Programme, méthodes, moyens pédagogiques et techniques

Cf «Programme»

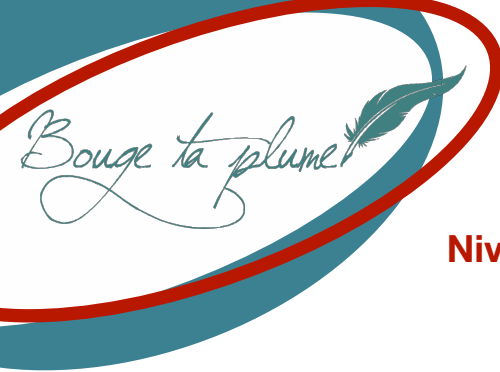
Modalités pratiques de réalisation de la Formation

La Formation 14 et 15 janvier 2022

Durée : 12 heures

Lieu(x) de la Formation

RENNES



Niveau de connaissance préalable nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualification(s) auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : Savoir lire et écrire, entendre, parler et comprendre le Français, avoir suivi un ou plusieurs modules de e-learning proposés par Bouge ta plume.

Modalités d'évaluation (et/ou de contrôle des connaissances) de la formation

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

- ★ Questionnaire remis en fin de session et corrigé conjointement avec les Stagiaires,
- ★ Mise en situation permettant de vérifier l'aptitude du stagiaire à restituer les connaissances théoriques et pratiques acquises en cours de stage.

À l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

Dispositions financières

Le Titulaire du compte s'engage à régler à l'Organisme de Formation au titre de la Formation, les sommes suivantes :

Pré-inscription en ligne	40 €
Inscription finalisée	160€
Total	200 €

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Les modalités de règlement, entre les parties prenantes au contrat, sont les suivantes :

- 1- Le règlement de la pré-inscription sera effectué par le stagiaire via la plate-forme wezevent
- 2- Le complément (160 €) sera envoyé par courrier postal dans les 15 jours à suivre accompagné du présent contrat signé.

• Paiement par virement bancaire et chèque à l'ordre de **Célia CHEYNEL - Bouge ta plume**



Réalisation et résiliation de la formation

Réalisation de l'action de formation

En contrepartie des sommes reçues, l'Organisme de Formation s'engage à réaliser l'action de formation prévue dans le cadre du contrat ainsi qu'à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et le bien fondé des dépenses de formation engagées à ce titre.

Résiliation de la formation

Les modalités de résiliation / annulation de la formation sont celles décrites dans les « Conditions Particulières du Titulaire de compte » dans l'espace « Mon compte formation », ainsi que dans les « Conditions Générales » de la plateforme « EDOF » pour les organismes de formation.

Date d'effet et durée du contrat de Formation

Le Contrat prend effet le le premier jour de formation Et prendra fin 48 heures après la date de début.

La Formation doit se dérouler sur cette période de validité.

Différends

Toute contestation ou différend relatifs à l'interprétation ou l'exécution du contrat est de la seule compétence du Tribunal de Grande Instance de Rennes.

A Rennes, le

L'organisme de formation,
Célia CHEYNEL, Dirigeante

Le stagiaire,

NOM Prénom

signature

